

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU LUNDI 11 AVRIL 2011 A VOIRES



COMPTE RENDU

FINANCES

1) Les comptes administratifs ont été votés :

BUDGET PRINCIPAL : Excédent global de clôture : 1 650 364 €

BUDGET ANNEXE : Déficit global de clôture : 643 148 €

2) Les comptes de gestion , conformes à nos écritures, ont été votés .

3) Les résultats de fonctionnement ont été affectés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL : fonctionnement : 1 609 893 €
 Investissement : 98 644 €

BUDGET ANNEXE :
 Déficit de fonctionnement : - 377 805 €

4) Les budgets primitifs 2011 ont été votés :

BUDGET PRINCIPAL : dépenses fonctionnement : 4 842 995.28
 Recettes fonctionnement : 5 501 895.98

 Dépenses investissement : 721 834.00
 Recettes investissement : 721 834.00

 Excédent global de clôture : 658 900.70 €

<u>BUDGET ANNEXE</u> :	Dépenses fonctionnement :	1 287 915.00
	Recettes fonctionnement :	1 287 915.00
	Dépenses investissement :	735 568.00
	Recettes investissement :	735 568.00
	Excédent global de clôture :	0

5) Les taux d'imposition ont été votés :

- Taxe d'habitation :	2.21%
- Foncier bâti :	1.51%
- Foncier non bâti :	2.01%
- Contribution foncière des entreprises :	2.20%
- Fiscalité professionnelle de zone :	18.80%

6) les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont été votés :

- 10.69% pour toutes les communes sauf Vercel
- 9.03% pour la commune de Vercel en raison de bases exceptionnellement élevées.

ADSL

Le programme d'installation de l'ADSL engagé par la Communauté de Communes suit son cours. Afin de finaliser l'avancée des travaux sur la seconde tranche (*Bremondans, Magny-Chatelard, Plaimbois-Vennes, La Sommette, Villers-Chief, Laviron, Flangebouche*) le conseil communautaire est invité à voter deux délibérations.

- La première permettrait à la Communauté de Communes de signer des conventions tripartites avec la société R'Lan et les communes pour l'installation de relais haut débit sans fil sur le territoire.
- La seconde offrirait la possibilité aux infrastructures déployées dans les communes de desservir d'autres communes du territoire. Cela permettrait d'éviter, pour l'avenir et dans certains cas, de verser la somme de 285 euros nécessaire à la connexion satellite.

Avis favorable du Conseil de Communauté

SERVICE DECHETS

Il convient d'autoriser le Président à signer un avenant pour 5 ans à la convention de partage des coûts avec la Communauté de Communes des 1ers Sapins, et à signer le transfert du contrat Eco – Emballages au SMETOM .

Le Conseil de Communauté autorise le Président à signer les pièces à intervenir.

Vu, Bernard CANTENEUR, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, et à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur et à Mr le Président de la Communauté de Communes des 1ers Sapins.

